

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 6 AOÛT 2018 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2 est absent.
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le conseiller Richard Pommainville, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE & CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2018-08-244 1. OUVERTURE & CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H30 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2018-08-245 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Bail Tour Vidéotron
- CCA agricole
- Suivi dossier fosse septique

ADOPTÉ

2018-08-246 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉ

2018-08-247 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 2 août : *215 695.81 \$*;
- Liste des paiements émis entre 4 juillet au 3 août 2018 : *46 540.44 \$*;
- Liste des salaires émis durant cette période : *62 309.03 \$*

Il est également autorisé à payer mensuellement Mme Josée Bourdon, qui a été engagée comme opératrice en traitement des eaux.

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

Parole du Maire

Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne que le Centre culturel municipal sera nommé « Centre culturel Dr Marc Héту ». Toute la population y sera invitée pour le dévoilement de l'enseigne.

M. Stéphane Billette, député de Huntingdon a confirmé une aide financière de 35 000 \$ pour la dek hockey afin d'améliorer les infrastructures de la patinoire.

6. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Mario Henderson

Monsieur Henderson souhaiterait prolonger les travaux d'asphaltage dans le rang St-Antoine, il faudrait faire des fossés et enlever des roches. Le sujet sera discuté au point 35.

Monsieur le conseiller Richard Pommainville

Monsieur Pommainville félicite le Comité des loisirs et Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs pour la projection de film au Parc Cécile-Rochefort.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame St-Jean désire féliciter le comité du derby de démolition et les filles du dek hockey pour leur implication lors de la tenue du derby qui avait lieu les 21 et 22 juillet dernier. Un merci aux pompiers pour leur précieuse présence lors de l'événement ainsi qu'au personnel de la voirie.

Monsieur le conseiller Steve Laberge

Monsieur Laberge demande que notre député provincial M. Stéphane Billette annonce officiellement que le CPE verra le jour sous peu, et ce même s'il y a un changement de gouvernement puisqu'une l'élection aura lieu sous peu. Il ne veut pas que le projet tombe l'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Régis Gauthier / Rue Céline

M. Régis Gauthier demande pourquoi la demande pour installer un dos d'âne temporaire a été refusée dans la rue Céline lors du derby de démolition. Il souligne que lorsque les coureurs empruntent la rue pour avoir accès au site du derby, que ces derniers ne respectent pas la limite de vitesse. Le conseil municipal en discutera avec les Chevaliers de Colomb afin de trouver une solution à ce problème.

Mme Lisette Roy / 32 rue Préfontaine

Mme Lisette Roy habite au 32, rue Préfontaine et demande s'il y aurait possibilité de raccorder sa résidence au réseau d'égout lors des prochains travaux de la Phase IV. Le conseil municipal lui suggère de venir rencontrer les ingénieurs lorsqu'il y aura l'assemblée des intéressés des travaux de la Phase IV.

M. Paul Dagenais / Déficit MRC le Haut-Saint-Laurent

M. Paul Dagenais demande à combien est rendu le déficit de la MRC le Haut-Saint-Laurent et quelles sont les solutions envisagées.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais informe que le déficit est à 1,8 millions. La MRC le Haut-Saint-Laurent est en communication avec le Ministère des Affaires Municipales afin d'établir une entente sur 10 ans. Il y a 5 scénarios de soumis, pour la première année il y aura un 10 % de déficit qui sera absorbé par les municipalités.

Mme Mélanie Laplante demande s'il y a possibilité de devancer le point 43.

43. DEMANDE DU DEK HOCKEY / PANNEAU D'AFFICHAGE

La ligue de Dek Hockey Saint-Chrysostome a déposé une demande au conseil dans laquelle elle demande une participation financière pour l'achat d'un panneau d'affichage électronique. Le prix d'achat est de 1 708.56 \$, la ligue est prête à débours la somme de 1 200 \$ et demande une contribution municipale de 508.56 \$.

Monsieur le conseiller Richard Pommainville propose que la municipalité achète le tableau d'affichage, il pourrait servir pour d'autres sports et c'est la municipalité qui en serait le propriétaire.

Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère de faire un don de 1 700 \$ et le panneau d'affichage appartiendrait à la ligue de dek hockey et s'interroge à quoi sert les fonds amassés par la ligue. Mme Mélanie Laplante lui explique qu'il y a des frais d'arbitre, des chandails, fête de fin d'année etc...

Monsieur le conseiller Steve Laberge mentionne que la surface de dek hockey n'est pas faite, qu'on a demandé antérieurement à la ligue de collaborer. Le panneau peut faire n'importe où et qu'on a les fonds pour l'acheter. Un tour de table est demandé :

Monsieur le conseiller Steve Laberge : pour

Madame la conseillère Colette Jaquet : pour

Madame la conseillère Mélissa St-Jean : pour

Monsieur le conseiller Richard Pommainville : pour

Monsieur le conseiller Mario Henderson : accepterait l'offre pour 2 raisons si le panneau vous appartiendrait vous y feriez attention et suggère plutôt de faire un don à la ligue.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais rappelle que la majorité est d'accord pour l'acheter et que l'installation sera faite par un bénévole, soit les Entreprises électriques Mario Dallaire.

2018-08-248 43. DEMANDE DU DEK HOCKEY / PANNEAU D’AFFICHAGE

CONSIDÉRANT la demande de la ligue de dek hockey pour notre contribution financière pour l’achat d’un panneau d’affichage;

CONSIDÉRANT qu’après discussion, le conseil municipal désire en faire l’acquisition entière et d’en être le seul propriétaire;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

DE faire l’achat d’un panneau d’affichage au coût de 1 708.56 \$, taxes incluses chez « Le Groupe Sport-Inter plus », soumission #8603199. Monsieur le conseiller Mario Henderson enregistre son vote contre, car il suggère plutôt faire un don et le panneau appartiendrait à la ligue de dek hockey.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-08-249 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 197-2018 CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 197-2018 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D’ADOPTER le règlement no. 197-2018 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-250 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 198-2018 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L’ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 198-2018 concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D’ADOPTER le règlement no. 198-2018 concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-251 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 199-2018 CONCERNANT L’UTILISATION EXTÉRIEURE DE L’EAU APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 199-2018 concernant l’utilisation extérieure de l’eau applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 199-2018 concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-252 **II. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 200-2018 CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 200-2018 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 200-2018 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-253 **12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 201-2018 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 201-2018 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 201-2018 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-254 **13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 202-2018 CONCERNANT LES COMMERCES DE REGRATTIERS ET LES PRÊTEURS SUR GAGES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 202-2018 concernant les commerces regrattiers et les prêteurs sur gages applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 202-2018 concernant les commerces de regrattiers et les prêteurs sur gages applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-255 **14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 203-2018 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 203-2018 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec a dûment été déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 203-2018 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec. *Monsieur le conseiller Mario Henderson est contre car il faudrait exempter les véhicules de livraison.*

ADOPTÉ

2018-08-256 15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 204-2018 CONCERNANT LES SYSTEMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no. 203-2018 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec a dûment déposé lors de la séance régulière du 3 juillet 2018;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 204-2018 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-257 16. GAZEBO / MANDAT

CONSIDÉRANT la soumission des « Rénovations Daniel Taillefer » pour la construction d'une gazebo d'une dimension de 20 pieds en cèdre;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater « Les Rénovations Daniel Taillefer » pour la construction d'un gazebo en cèdre d'une dimension de 20 pieds. La municipalité se charge de la fondation et de faire amener l'électricité.

ADOPTÉ

2018-08-258 17. ENSEIGNE CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU / ACHAT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire honorer la mémoire de feu Dr Marc Héту;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire nommer le centre culturel comme suit « Centre culturel Dr Marc Héту »;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la confection de l'enseigne chez « Ventax Graphix » au coût de 1 200 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

2018-08-259 17.1 NOMINATION « CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU » / COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire officialiser la nomination du « Centre culturel Dr Marc Héту »;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'EFFECTUER les démarches requises afin de faire reconnaître auprès de la Commission de toponymie le « Centre culturel Dr Marc Héту », situé au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2018-08-260 18. COMPTE DESJARDINS « AVANTAGES ENTREPRISES »

CONSIDÉRANT les avantages d'avoir un compte « Avantage Entreprise » auprès de notre institution financière;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Linda Hébert, trésorière à procéder à l'ouverture d'un compte « Avantage Entreprise » auprès de notre institution financière « Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent. »

ADOPTÉ

2018-08-261 19. RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT que M. Martin Verrier, archiviste dépose son bilan des travaux d'archives pour la période d'avril à juillet 2018;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accuse réception de son rapport .

ADOPTÉ

2018-08-262 20. REPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT / LOI SUR LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT la « Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état »;

CONSIDÉRANT que cette loi vise notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière répondant en matière d'accommodement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2018-08-263 21. RECOMMANDATIONS ASSURANCE / DÉLAI SEPTEMBRE

CONSIDÉRANT les recommandations de la MMQ suite à l'inspection des édifices municipaux;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE vérifier ce qu'on peut acheter et donner suite à la Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2018-08-264 22. VOTE AU CONGRÈS DE LA FQM 2018

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le Maire Gilles Dagenais à voter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome lors du prochain congrès de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉ

2018-08-265 23. PLANITAXE ÉTHIER AVOCATS INC. / OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT l'offre de services de « Planitaxe / Éthier Avocats inc. » pour effectuer un mandat de remboursement de taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT que cette firme exécutera pour la compte de la municipalité une analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater « Planitaxe / Éthier Avocats inc. » à effectuer pour le compte de la Municipalité de Saint-Chrysostome une analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ.

ADOPTÉ

2018-08-266 24. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 206-2018 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE déposer un avis de motion et le projet de règlement no. 206-2018 concernant la création d'une réserve financière pour la fourniture du service de distribution de l'eau potable.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 206-2018 CONCERNANT LA CRÉATION
D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses destinées à améliorer les techniques et les méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau potable doivent être effectués périodiquement et représentent des déboursés important ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et ainsi d'éviter une

augmentation importante de la taxe relative à la distribution de l'eau potable où ces travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité et du secteur concerné de créer une réserve financière pour la distribution de ce service ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 août 2018.

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents



LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 OBJET DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Une réserve financière est créée par le présent règlement pour le financement des dépenses destinées à améliorer les techniques et les méthodes reliées à la fourniture du service de distribution de l'eau potable et à développer les infrastructures en cette matière.

Article 2 MONTANT PROJETÉ DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Un montant annuel de 5 000 \$ est ajouté dans la réserve destinée à cette fin.

Article 3 SECTEUR DÉTERMINÉ

La réserve financière est créée au profit d'un secteur déterminé constitué de tous les immeubles utilisant le réseau de distribution de l'eau potable;

Article 4 MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette réserve sera fait à même le budget annuel d'opération par la tarification du service de distribution de l'eau potable en faveur des usagers.

Article 5 MODE D'UTILISATION DE LA RÉSERVE

Le conseil municipal pourra, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au budget pour le financement de dépenses reliées au service de distribution de l'eau potable.

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire
trésorière

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-

ADOPTÉ

2018-08-267

25. ENCADREMENT DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis entrera en vigueur prochainement;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE vérifier notre réglementation relativement à l'usage du tabac dans les lieux publics et édifices municipaux afin d'y intégrer la nouvelle loi relativement à la légalisation du cannabis.

ADOPTÉ

2018-08-268 26. ENTENTE TARGO / FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise Targo Communication de placer un cabinet de télécommunications pour fibre optique sur le terrain de l'hôtel de ville situé au 624, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que l'emplacement sera fourni gratuitement au locataire;

CONSIDÉRANT que le locataire assumera tous les frais d'installation du cabinet et du branchement électrique sur le réseau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le locataire devrait en retour pourvoir l'accès au réseau Internet au bailleur à un débit de haute-vitesse et une possibilité de téléchargement non restreint, et jugé raisonnable selon les deux soussignés et selon le forfait choisi par le bailleur;

CONSIDÉRANT qu'un crédit intégral sera appliqué sur le forfait internet du bailleur pour toute la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que le locataire devrait toujours pourvoir à cet accès à moins de détérioration des conditions le permettant;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome le contrat de réservation et de location d'emplacement.

ADOPTÉ

2018-08-269 27. REDEVANCES CARRIÈRES / CANTON DE HAVELOCK

CONSIDÉRANT le jugement dossier no. CMQ-65120, le Canton de Havelock doit nous payer annuellement une somme d'argent représentant 47.2 % des sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques du fait de l'exploitation de deux carrières sur le territoire du Canton de Havelock;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui, nous n'avons toujours rien reçu du Canton de Havelock pour l'année 2017;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER notre procureur Dunton Rainville, avocats et notaires d'envoyer une lettre à la Municipalité de Havelock qu'elle doit à chaque année, nous fournir la déclaration des sommes versées avec le rapport financier et le montant qui nous est dû du Fonds carrière immédiatement après le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE selon l'arrêté ministériel du 5 juin 2015, le ministre des Transports du Québec se prévalait de son droit, après consultation de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) d'autoriser la mise en œuvre d'un projet-pilote, sur une période maximale de 3 ans, visant à expérimenter l'usage de véhicule ou à étudier, améliorer ou élaborer des règles de circulation ou des normes applicables en matière d'équipement de sécurité et qu'il peut, dans le cadre d'un tel projet, édicter toute règle relative à l'utilisation d'un véhicule sur un chemin public et autoriser toute personne ou organisme à utiliser un véhicule selon des normes et des règles qu'il édicte, différentes de celles prévues par le code et ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) qui prévoit notamment que cette Loi a pour objet la protection contre les incendies des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE le temps d'intervention des pompiers est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le temps d'intervention des premiers répondants est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique, par l'instauration d'un projet-pilote, pourrait permettre de comparer le temps de déplacement des pompiers appelés à intervenir lors d'un appel d'urgence selon qu'ils utilisent ou non un feu vert clignotant sur les véhicules routiers qu'ils conduisent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté des Collines-de-l'Outaouais et de Bécancour ont été ciblées pour la mise-en-oeuvre du projet-pilote;

CONSIDÉRANT QUE des ententes a été conclue avec les deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert d'urgence devait être apposé à l'intérieur du véhicule sur la zone non teintée du pare-brise;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote doit se terminer sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des provinces canadiennes ont implanté des mesures similaires sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE comme la MRC des Collines-de-L'Outaouais, la municipalité de Saint Bernard de Lacolle et l'ensemble des municipalités de la Montérégie Sud, l'Estrie et bien au-delà, partage des services incendie soit avec une autre province soit avec les États Unis depuis bon nombre d'année;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes règles devraient s'appliquer d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec accuse un retard significatif en cette Matière;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de clignotant doit se faire rapidement et doit également couvrir les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure aura non seulement l'avantage de diminuer le temps réponse et augmentera, pas la même occasion la sécurité des pompiers, premiers répondants ainsi que celle des autres usagers de la route en éliminant la confusion que peut engendrer de telles situations;

CONSIDÉRANT QUE le coût relié à l'implantation de feu clignotant d'urgence sera à la charge des municipalités;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADRESSER la présente résolution au ministre des Transports, au ministre de la Sécurité Publique, au ministre des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire :

1. Demande est faite pour que le gouvernement du Québec implante, sans aucun délai ce qui suit:

- a. le droit d'utiliser un feu clignotant d'urgence sur ou dans les véhicules conduits par les pompiers et/ou premiers répondants permettant ainsi aux autres usagers de la route de visualiser rapidement que le véhicule qui les précèdent ou lui font face se rendent à un appel d'urgence;
- b. l'obligation aux autres véhicules de céder le passage et/ou de respecter un corridor de sécurité;
- c. de considérer une harmonisation avec les autres provinces et/ou territoires américains limitrophes;
- d. considérer l'implantation d'avertisseur sonore et de feu stroboscopique dans les feux avant et arrière;
- e. finalement, que l'implantation ne soit pas discrétionnaire, mais obligatoire et que le coût de la formation pour l'utilisation sécuritaire soit à la charge des municipalités.

2. Demande d'appui est faite à la MRC des Jardins-de-Napierville, à la MRC du Haut-Richelieu, à la MRC du Haut-Saint-Laurent, aux municipalités les composant ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.

3. Demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une copie du rapport concernant le projet-pilote aussitôt qu'il sera disponible.

ADOPTÉ

2018-08-271

29. CONTESTATION FACTURE #201809513 / 310, RIVIÈRE NOIRE NORD

CONSIDÉRANT qu'une facture au montant de 68.99 \$ a été expédiée en 2017 pour une coupe de gazon effectuée par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, qui n'habite pas à cette adresse, conteste cette facture car il dit n'avoir jamais reçu un avis écrit lui demandant de couper le gazon;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ANNULER la facture #201809513 au montant de 68.99 \$.

ADOPTÉ

30. SUIVI DOSSIER C.P.E.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique que le CPE Kaléidoscope a reçu une confirmation écrite du Ministère de la Famille comme quoi le CPE peut procéder à l'appel d'offres public relatif au projet d'implantation et agrandissement d'une nouvelle installation.

SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

31. DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

M. Paul Dagenais, chef pompier informe les membres du conseil que MM. Joey Dagenais, Karl Dagneault, Dany Martin et Vincent Nogue ne sont plus pompiers pour le service incendie. Ils sont tous avisés et ont été pompier depuis plus de 4 ans.

32. APPLICATION SURVI-MOBILE

Le conseil municipal est informé qu'il n'y a plus de service de « paget » depuis peu. M. Paul Dagenais explique qu'une nouvelle application de « Survi Mobile » a été installée sur tous les téléphones des pompiers et qu'on est à l'essai pour deux (2) mois. Pour recevoir le service, il faut avoir internet sur le téléphone.

Cette nouvelle application coûte 8.40 \$/chaque plus les frais de gestion et le coût d'un paget était de 7.63 \$ chaque. Présentement, il y a 2 pompiers qui n'ont pas de cellulaire. M. Dagenais mentionne que lors de la dernière séance du conseil, Monsieur le conseiller Marc Roy a laissé entendre que la municipalité pourrait payer un montant en 2019 pour les pompiers qui ont l'application sur leur cellulaire personnel.

Madame la conseillère Colette Jaquet questionne le chef sur le type de message qui est reçu lors des appels.

2018-08-272

32.1 SERVICE D'APPLICATION SURVI-MOBILE

CONSIDÉRANT le nouveau service d'application « Survi-Mobile » pour le service incendie;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCÉDER à ce service et d'y défrayer les frais mensuels, après essai concluant.
ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

33. USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES / SURPRESSEUR D'AIR (ÉTANG)

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe explique que normalement il y a deux (2) surpresseur d'air sur trois (3) qui fonctionnent. Présentement, seulement un (1) seul compresseur est en fonction, il y en a un dont les « bearings » sont à changer et il faut en remplacer un.

2018-08-273

33.1 USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES / SURPRESSEUR D'AIR (ÉTANG)

CONSIDÉRANT qu'il faut faire l'acquisition d'un nouveau surpresseur d'air pour l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que nous avons une soumission de la compagnie « Asybc0 – 9058281 Canada inc. » au coût de 9 335 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander un prix à un autre fournisseur de surpresseur d'air.

ADOPTÉ

2018-08-274 34. PUITS #1 / REMPLACEMENT DE LA POMPE

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de changer la pompe du puits #1;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissionnaires avec trois (3) prix différents;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat d'une pompe, après vérification après de « Rézou » de la capacité et composantes.

ADOPTÉ

35. SOUSSION ASPHALTE / DIVERSES CORRECTIONS, SUIVI DES FOSSÉS ET TRAVAUX RANG ST-ANTOINE

Le conseil municipal discute des diverses corrections d'asphalte demandées par M. Stéphane Laberge, chef d'équipe. M. Laberge qui est présent dans la salle, mentionne qu'il y a nécessité d'effectuer une correction au regard de la caserne incendie avant l'asphaltage. Pour les corrections d'asphalte au coin des rues des Pins et Abbé-Seers et chemin Bertrand les élus sont d'accords pour effectuer les corrections.

TRAVAUX RANG ST-ANTOINE : Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère de prolonger les travaux d'asphaltage, on pourrait faire 2.5 km, ce qui représente environ 110 000 \$ /km. Il aimerait se rendre jusqu'au coin du rang St-Louis ou bien jusqu'à la salle communautaire située au 400, rang St-Antoine. Il reste un (1) autre ponceau à enlever dans cette section. Madame la conseillère Colette Jaquet suggère d'aller jusqu'au rang St-Louis. Monsieur le conseiller Steve Laberge irait jusqu'à la salle communautaire. M. Stéphane Laberge, chef d'équipe les a informé qu'il faudrait régler le problème d'égout au début du rang St-Antoine avant d'effectuer des travaux d'asphaltage. Monsieur le Maire Gilles Dagenais rappelle qu'il y a aussi des travaux à effectuer dans le rang du Moulin cette année.

2018-08-275 35.1 SOUSSION ASPHALTE / DIVERSES CORRECTIONS

CONSIDÉRANT la soumission des Pavages M.C.M. pour effectuer des corrections d'asphalte aux endroits suivants :

- Coin des rues des Pins et Abbé Seers (réparation d'asphalte 6'x6' / *Réf. : 2018-07-05*) : 300 \$
- Chemin Bertrand (réparation d'asphalte 43' X 12' / *Réf. : 2018-07-05*) : 1 750 \$
- Rue Saint-Thomas (réparation d'asphalte 16' X 19,25 pouces d'épaisseur / *Réf. : 2018-07-05*) : 1 100 \$

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les réparations d'asphaltage par les Pavages M.C.M.

ADOPTÉ

2018-08-276 35.2 TRAVAUX D'ASPHALTAGE / PROLONGATION RANG ST-ANTOINE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable pour la prolongation des travaux d'asphalte dans le rang St-Antoine jusqu'au limite du rang St-Louis, pour une distance approximative de 2.5 km;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater M. André Pilon, ingénieur conseil à préparer un plan et devis pour la prolongation d'asphaltage dans le rang St-Antoine jusqu'au limite du rang St-Louis.

ADOPTÉ

ARRÊT AU COIN DES RANGS ST-LOUIS ET ST-ANTOINE

Madame la conseillère Colette Jaquet suggère d'enlever les deux (2) arrêts à l'intersection des rang St-Antoine e St-Louis. Elle souligne que les gens ne le font pas. Le conseil municipal est d'accord avec cette demande.

2018-08-277 35.3 ARRÊT AU COIN DES RANGS ST-LOUIS ET ST-ANTOINE

CONSIDÉRANT qu'un règlement portant le numéro 174-2014 fixant l'installation de deux (2) arrêt à l'intersection des rangs St-Antoine et St-Louis est entré en vigueur le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la majorité du temps cet arrêt n'est pas fait;

Proposé par Madame le conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ANNULER le règlement no. 174-2014 et d'enlever les deux (2) arrêts qui sont installés au coin des rangs St-Antoine et St-Louis :

- Un (1) arrêt du côté sud-est;
- Un (1) arrêt du côté nord-ouest.

ADOPTÉ

2018-08-278 36. APPEL D'OFFRES ABRASIFS / SAISON 2018-2019

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉ

2018-08-279 37. OFFRES DE SERVICES « RÉZOU » / AUDIT EAU POTABLE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'offre de services du consultant « Rézou » pour la réalisation d'un (1) « audit » simplifié en eau potable et un offre de service en eaux usées et ses recommandations;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

De mandater le consultant « Rézou » à réaliser les études suivantes :

- Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et identification de travaux requis (*N/Réf. P2018-19*) au coût de 12 300 \$;
- Audit simplifié de l'usine de production d'eau potable et identification de travaux prioritaires (*N/Réf. P2018-20*) au coût de 10 500 \$;

POUR l'audit simplifié la somme sera prise à même la réserve aqueduc (poste budgétaire 59-130-00-004) et l'étude de capacité résiduelle des étangs aérés et identification de travaux requis sera prise à même la réserve étang (poste budgétaire 59-130-00-003).

ADOPTÉ

2018-08-280 **38. DEMANDE M.T.Q. / CHEMIN DE DÉTOUR TRAVAUX AU PONT PERRAS AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT qu'il y aura des travaux de réfection du pont Perras qui est situé sur la route 203 (entre les rangs ruisseaux Norton nord et sud);

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu en août 2019 et s'échelonnent sur une période de douze (12) semaines;

CONSIDÉRANT que la circulation sera déviée sur d'autres voies de circulation;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le chemin de détour, tel que le plan déposé par le Ministère des Transports vers le chemin de la Rivière des Anglais à condition que le ministère remette cette voie de circulation dans son état initial.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-08-281 **39. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 205-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 116-2007 AFIN DE RÉGLEMENTER LE NOMBRE DE CHIENS ET CHATS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement portant le no. 205-2018 amendement le règlement de nuisance no. 116-2007 a été déposé le 3 juillet 2018;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 205-2018 amendement le règlement de nuisance no. 116-2007 afin de réglementer le nombre de chiens et chats.

ADOPTÉ

40. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 206-2018 RELATIVEMENT AU CONTENEUR ET LETTRE DU 258, RANG NOTRE-DAME

Suite aux discussions entre élus relativement au conteneur, Monsieur le conseiller Mario Henderson a fait des suggestions relativement à la taxation de ces derniers. Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'il faudra en discuter, certains voudraient les bannir dans le secteur urbain mais dans l'agricole il y a en a qui pourrait être autorisé. Le sujet est reporté à une séance ultérieure. Le conseil municipal demande que la directrice générale vérifie la légalité d'imposer des frais annuels.

Concernant la lettre pour le 258, rang Notre-Dame pour l'aménagement des conteneurs en « entrepôt », le conseil mentionne qu'il faudra que le propriétaire installe un toit afin d'harmoniser le tout avec l'entourage. Le sujet sera discuté avec l'inspecteur municipal, M. Sébastien Pelletier et le propriétaire de l'emplacement.

2018-08-282 41. OFFRE GÉOMATIQUE / ÉVIMBEC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décide d'aller de l'avant avec l'application « géomatique » sur la matrice graphique;

CONSIDÉRANT que notre firme d'évaluation « Évimbec » offre ce type d'application;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à « Évimbec » un estimé approximatif des coûts reliés à cette application pour ajouter des couches géomatiques à notre matrice graphique, si nos plans ne sont pas numérisés.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

42. DEMANDE DU DEK HOCKEY / SURFACE DE LA PATINOIRE VS AIDE FINANCIÈRE

Lors d'une conférence de presse qui se tenait le 18 juillet dernier, M. Stéphane Billette député de Huntingdon annonçait un investissement de plus de 35 000 \$ pour la rénovation et l'aménagement d'un terrain de « dek hockey » à Saint-Chrysostome.

Pour pouvoir réaliser ce projet, le conseil municipal demande d'aller de l'avant dans ce projet dès octobre 2018, si c'est autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Après discussion des priorités pour réaliser ce projet, le conseil municipal désire faire faire un carottage à l'extérieur des bandes de la patinoire afin de connaître l'état du terrain sous la surface d'asphaltage.

Le point 43 a été discuté à la parole à l'assemblée.

44. MISE EN COMMUN AIRE DE JEUX / SUIVI DU DOSSIER

Puisque le conseiller qui a été mandaté dans ce dossier est absent de la rencontre, le point est reporté à une séance ultérieure.

2018-08-283 45. MARCHE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE / 16 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée, par Mme Chantal Usereau, pour la tenue d'une marche pour la prévention du suicide;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu le 16 septembre prochain dans les rues municipales (selon le plan déposé);

CONSIDÉRANT que les dons amassés seront remis à la « Maison sous les Arbres »;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la tenue de cet événement et le prêt de barricades ainsi que l'accès au chalet des loisirs. En cas de pluie, l'événement aura lieu le 23 septembre.

ADOPTÉ

2018-08-284 46. DON AUX AIDANTS NATURELS DU HAUT-SAINT-LAURENT / DÉCÈS DR MARC HÉTU

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un don de 75 \$ à l'organisme « Les aidants naturels du Haut St-Laurent » en guise témoignage de sympathie suite au décès du Dr Marc Héту.

ADOPTÉ

2018-08-285 47. DEMANDE DE MME JACINTHE YELLE / DON 2 LIVRES, SAINT-CHRYSOSTOME AU PAYS DES PIONNIERS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un don de deux (2) livres « Saint-Chrysostome, au pays des pionniers » à Mme Jacinthe Yelle, qui a participé à la réalisation de ce livre, pour les « Sœurs Saint-Nom de Jésus-et-Marie et la Société historique de Châteauguay ».

ADOPTÉ

48. SOUPER DES PIONNIERS / FINANCEMENT SCABRIC

La SCABRIC sollicite notre participation financière dans le cadre des célébrations de son 25^e anniversaire de fondation. Le conseil ne désire pas accéder à cette demande.

2018-08-286 49. TRANSFERT D'ORDINATEURS / BIBLIOTHÈQUE ET CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT le changement des ordinateurs au niveau du bureau municipal

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE transférer un ordinateur à la bibliothèque municipal et un autre à la caserne incendie après l'épuration de ceux-ci.

ADOPTÉ

RÉSEAU BIBLIO

La directrice générale informe les membres du conseil que « Réseau Biblio » nous sollicite à nouveau pour une rencontre afin de présenter les services qui pourraient être offerts à la bibliothèque. Cette demande est à nouveau refusé par le conseil car nous avons un excellent service, que nous sommes propriétaires de nos livres et que nous avons un très grand choix de livres et nouveautés.

2018-08-287 50. DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE SOCCER

CONSIDÉRANT la demande d'une commandite de 500 \$ du Club de soccer de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT que cette commandite servira à défrayer l'achat de prix de présence afin de souligner la participation et l'engagement de tous les membres ayant fait partie du c.a. depuis le tout début de la saison;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

DE faire un don de 200 \$ au Club de soccer de Saint-Chrysostome. Madame la conseillère Colette Jaquet est contre ce don.

ADOPTÉ

VARIA

2018-08-288 51. FRAIS DE RETARD / CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que des frais de retard ont été facturés à un parent relativement à des frais de garde;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu malentendu entre les deux parents;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE facturer des frais de retard de 25 \$.

ADOPTÉ

BAIL TOUR VIDÉOTRON

Considérant que nous avons reçu le bail de renouvellement de la tour Vidéotron, le conseil municipal demande que la directrice générale effectue une vérification auprès d'eux relativement à la durée du bail. Le point est reporté à une séance ultérieure.

CCA AGRICOLE

Monsieur le conseiller Mario Henderson explique que deux (2) agriculteurs sont prêts à siéger sur le comité, soient MM Bernard Vincent, Roger Vincent. Monsieur le conseiller Mario Henderson demande à M. Régis Gauthier, présent dans la salle, s'il est intéressé à siéger sur ce comité. Ce dernier accepte l'offre.

Donc, les personnes suivantes siégeront sur le CC Agricole :

- M. Mario Henderson
- M. Steve Laberge
- M. Bernard Vincent
- M. Roger Vincent
- M. Régis Gauthier

Concernant le dossier de fosse septique du 330, rang St-Jean-Baptiste, Monsieur le conseiller Mario Henderson désire être présent lorsque l'inspecteur municipal rencontrera le propriétaire avec Monsieur le Maire Gilles Dagenais.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stéphane Laberge demande quand le CPE sera construit. Monsieur le Maire Gilles Dagenais lui remet la lettre de confirmation ministère relativement à ce dossier.

2018-08-289 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 23H25 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
